

## L'enseignement supérieur des Pays de la Loire dans le système universitaire mondial : observateur ou acteur ?



Participant aux Assises territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche qui se tiennent à Nantes le 16 octobre 2012, le CESER des Pays de la Loire formule de nombreuses propositions dans le rapport *L'enseignement supérieur des Pays de la Loire dans le système universitaire mondial : Observateur ou acteur ?*

Il met notamment l'accent sur la nécessité d'une plus grande ouverture à l'international et d'une véritable stratégie interrégionale. Ces propositions ont mûri dans le contexte des opérations Campus et Investissements d'avenir, dont le succès incomplet a attisé cette réflexion.

Les acteurs régionaux ont choisi de s'impliquer dans la construction de nombreux projets sous peine de voir l'enseignement supérieur et la recherche des Pays de la Loire ne plus vraiment exister au niveau national.

Parmi ces pistes de réflexion :

### Une plus grande ouverture à l'international

Le marché de la connaissance s'internationalise, avec un nombre croissant d'étudiants qui choisissent d'effectuer leurs études en dehors de leur pays d'origine : ils seront 8 millions en 2020 contre à peine 3 millions en 2008. Pour le CESER, les Pays de la Loire doivent se positionner fortement sur cette croissance. Et rattraper leur retard. Si le nombre d'étudiants étrangers a presque triplé depuis une dizaine d'années, l'Université publique des Pays de la Loire n'est pourtant pas la plus attractive de France, loin s'en faut (13,5% d'étudiants étrangers contre une moyenne nationale de 15,5%).

Cette stratégie d'accueil profiterait d'abord aux étudiants nationaux qui ainsi travaillent dans un environnement international, pratiquent couramment les langues étrangères, élargissent leurs connaissances culturelles, se constituent des réseaux, etc.

La présence d'étudiants étrangers constituent également une valeur ajoutée pour les entreprises ligériennes qui peuvent prendre en charge leur formation pour les embaucher à l'issue de leurs études soit en France, soit dans leur pays d'origine dans le cadre d'un développement commercial ou industriel à l'international.

Le CESER préconise par ailleurs de faciliter la mobilité des étudiants, de davantage internationaliser les établissements, d'évaluer les chaires régionales de chercheurs étrangers, etc.

### L'amélioration de la réussite des jeunes Ligériens

S'interroger sur le devenir de l'enseignement supérieur ligérien dans le système universitaire mondial, c'est d'abord questionner son rôle sur son territoire. Or les Pays de la Loire souffrent d'un apparent paradoxe : un taux de réussite au bac supérieur à la moyenne nationale (+3,7%), mais un taux plus faible (-3%) en ce qui concerne la poursuite en études supérieures. Sans oublier que les échecs en première année restent trop nombreux.

Le CESER demande donc que la Région et l'État diligentent des analyses statistiques fines qui permettraient d'améliorer l'orientation vers l'enseignement supérieur, orientation résultant trop souvent d'une sélection par défaut (deux primo-étudiants sur cinq !).

### L'accroissement des relations avec le monde professionnel

Les relations entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel s'améliorent mais elles restent encore en deçà des enjeux. Les initiatives déjà nombreuses doivent être amplifiées, via notamment l'organisation des portes ouvertes, l'édition d'annuaire en ligne pour identifier les professionnels de l'entreprise et de la recherche et améliorer la communication entre eux, le rapprochement avec des clubs d'entreprises, etc. Et une meilleure approche de la formation continue et des VAE (validation des acquis de l'expérience).

### Le renforcement d'un axe Pays de la Loire - Bretagne

Même si des résultats probants ont été obtenus (2 IRT, 1 SATT, 1 IHU prometteur, 15 Labex, 9 Equipex), les Investissements d'Avenir ont montré qu'une dimension interrégionale puissante est indispensable.

Le CESER demande donc que soit élaboré un accord de politique interrégionale à moyen et long termes pour l'enseignement supérieur et la recherche, via une concertation avec les diverses collectivités impliquées dans les deux Régions.

La Région des Pays de la Loire devrait défendre un projet interrégional "Bretagne-Pays de la Loire" articulé sur les universités de plein droit (Angers, Brest, Le Mans, Lorient - Vannes, Nantes, Rennes). Les axes Nantes-Rennes et Nantes-Brest pour certaines disciplines doivent jouer un rôle moteur dans cette structuration qui ne doit toutefois pas se polariser sur deux ou trois grandes métropoles mais plutôt alimenter un réseau de sites de villes moyennes.

Si le système universitaire français veut être reconnu à l'international, l'effort financier engagé doit être poursuivi. Dans la situation budgétaire actuelle, l'État ne peut assurer seul cette charge. Pour donner des moyens supplémentaires directs aux établissements d'enseignement supérieur, des ressources alternatives doivent être recherchées, à la charge aussi de la Région, des entreprises, des étudiants. Les éléments du débat sur le financement sont donc posés. La responsabilité des arbitrages revient aux politiques.

Ce rapport a été voté en session plénière le 8 octobre 2012 par 61 voix pour, 29 contre, 9 absents.

>> En savoir plus